



Conseil économique et social

Distr. générale
4 février 2013
Français
Original: anglais

Comité des droits économiques, sociaux et culturels Quarante-neuvième session

Compte rendu analytique (partiel)* de la 35^e séance

Tenue au Palais Wilson, à Genève, le jeudi 15 novembre 2012, à 10 heures

Président: M. Pillay

Sommaire

Examen des rapports

- a) Rapports soumis par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte (*suite*)

Troisième rapport périodique de l'Équateur (suite)

* Il n'est pas établi de compte rendu analytique pour le reste de la séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Examen des rapports

a) Rapports soumis par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte (suite)

Troisième rapport périodique de l'Équateur (suite) (E/C.12/ECU/3; E/C.12/ECU/Q/3; HRI/CORE/ECU/2009 et Add.1)

1. **M. Espinosa** (Équateur), répondant à des questions posées à la séance précédente, dit que le Gouvernement a élaboré cinq stratégies pour mettre un terme à la malnutrition chronique, ce qui devrait lui permettre d'aller bien au-delà, d'ici à 2015, de l'objectif du Millénaire pour le développement correspondant. Pour combattre ce phénomène, il a lancé le programme «Acción Nutrición» qui a fixé un niveau de référence pour l'identification des cas et a organisé une collecte de données pour produire des statistiques sur les causes fondamentales et les conséquences de la malnutrition.

2. Entre 1998 et 2010, le taux de malnutrition a chuté de 34 à 22 % au niveau national, tandis que dans les zones rurales, il est passé de 42 à 33 %. Des programmes pilotes en cours d'exécution dans neuf provinces seront reproduits à l'échelle du pays, et toucheront alors plus de 1 750 000 enfants et adolescents. Le taux de mortalité infantile a diminué de deux tiers entre 2000 et 2010, en grande partie grâce à une campagne de vaccination. Le taux de mortalité des moins de 5 ans et le taux de maladies diarrhéiques ont également sensiblement baissé. L'État a lancé toute une gamme de programmes pour combattre la mortalité maternelle, dont un prévoyant le versement, aux femmes enceintes issues de milieux défavorisés, d'une somme équivalant à 17 % du salaire minimum pour couvrir les frais de leurs visites prénatales effectuées dans un centre de soins de santé public. Citant des statistiques, M. Espinosa dit que, au cours de la période 2009-2012, 41 000 foyers ont eu accès à des services de base, 230 000 enfants de moins de 5 ans ont fréquenté des centres de développement de la petite enfance, 31 000 femmes enceintes ont été prises en charge dans le système de soins de santé et, enfin, que 4 000 familles et 12 500 travailleurs sociaux chargés de la sensibilisation ont été formés aux principes d'une alimentation saine.

3. Pour ce qui est de la prévention des grossesses précoces, le Ministère de la coordination du développement social allouera en 2013 29 millions de dollars à la Stratégie nationale intersectorielle pour la planification de la famille, qui repose sur des protocoles précis, la formation des personnels de santé, la formation, à leur domicile, de 1 600 agents de terrain, des campagnes de sensibilisation dans les médias, ainsi que sur la création d'une ligne téléphonique spéciale gratuite. Les contraceptifs, y compris les stérilets, sont disponibles gratuitement dans tous les centres de santé. Par exemple, en 2012, 4 millions de dollars ont été alloués à la distribution de préservatifs. En outre, plus de 190 000 enseignants ont reçu une formation pour apprendre comment enseigner l'éducation sexuelle aux enfants et aux adolescents. L'avortement thérapeutique et la pilule du lendemain sont autorisés, mais l'accent est mis sur la prévention. Les victimes de viols et d'agressions sexuelles sont orientées vers l'un des 15 centres d'accueil offrant un soutien psychologique ou l'un des 13 centres de prise en charge globale. En 2010, les victimes ont reçu des soins dans 99 % des cas. En vertu de la Constitution, chacun a le droit de bénéficier de soins de santé sans discrimination, y compris les membres de la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT). Toutefois, une ligne téléphonique spéciale gratuite a été mise en place pour dénoncer les cas de discrimination.

4. L'Équateur procède actuellement à une vaste restructuration de son système de santé. En 2012-2013, 16 hôpitaux et 100 centres de santé seront construits. Au total, 1,7 milliard de dollars des États-Unis ont été investis dans la santé en 2012 et, en 2013, 41 millions de dollars seront consacrés à la recherche contre le cancer et à la mise au point

de traitements anticancéreux. Des dispositions concernant les fautes professionnelles médicales ont été inscrites dans le projet de code pénal révisé, actuellement examiné par l'Assemblée nationale, et certaines expressions discriminatoires dans l'actuel Code, comme «femmes démentes», ont également été modifiées.

5. **M. Peñafiel** (Équateur) dit que les violences sexuelles et les violences à l'égard des femmes constituent un réel problème en Équateur et qu'un ensemble de mesures ont été prises pour y remédier. En septembre 2011, le Gouvernement a adopté un plan national pour l'éradication des infractions sexuelles dans le système éducatif, qui s'est fixé comme principaux objectifs de considérer les enfants et les adolescents comme des détenteurs de droits, de tenir compte des diverses pratiques traditionnelles des nombreuses cultures coexistant dans le pays, de garantir l'égalité sociale et l'égalité des sexes et d'harmoniser la communication sur cette question. En 2011, 75 affaires portant sur des gestes déplacés à caractère sexuel au sein d'établissements scolaires ont été enregistrées; le Ministère de l'éducation s'est saisi de 40 d'entre elles – qui se sont soldées soit par le renvoi de l'auteur des faits, soit par sa suspension – et 35 ont donné lieu à des poursuites pénales. En vertu de la loi organique sur l'éducation interculturelle, tout adulte qui a connaissance d'une infraction mais ne la dénonce pas en est jugé complice. Pour prévenir les infractions sexuelles dans le système éducatif, des initiatives ont été menées au niveau national, des cours d'éducation sexuelle ont été inscrits dans les programmes scolaires et des campagnes d'information du public ont été menées pour encourager la population, et tout particulièrement les enfants et les adolescents, à parler ouvertement de sexualité.

6. **M. Espinosa** (Équateur) dit que l'accès à l'eau potable relève de la compétence des collectivités autonomes décentralisées, qui perçoivent pour cela une aide financière du gouvernement central. Des campagnes d'information sur les méfaits du tabagisme ont été menées, et la législation en vigueur interdit de fumer dans les lieux publics et proscriit toute publicité pour le tabac et les produits dérivés lors de manifestations sportives, culturelles et artistiques ainsi qu'à la télévision et dans les autres médias. Les soins dentaires sont couverts gratuitement par le système de soins de santé public. Pour ce qui est des expulsions forcées, M. Espinosa dit que le plan national d'aménagement des zones urbaines a dans son ensemble été bien accueilli, puisque bon nombre des personnes expulsées occupaient illégalement des zones dangereuses dépourvues de services de base ou versaient des loyers excessifs à des individus ne disposant d'aucun titre de propriété foncière. Plutôt qu'une opération d'expulsion, l'opération avait davantage consisté à reloger les intéressés et leur famille: ceux-ci ont été déplacés vers des zones sécurisées dont les terres ont été données par l'État ou étaient abordables grâce à des prêts hypothécaires à faible taux d'intérêt.

7. La qualité de l'emploi a sensiblement augmenté, en grande partie suite à la hausse des salaires et à l'élargissement de la couverture sociale. Au cours des cinq dernières années, le salaire minimum s'est accru en moyenne de 10 % par an. Le revenu d'une personne touchant le salaire minimum, qui s'élevait en 2006 à 76 % du panier alimentaire de base, a atteint 96 % en 2012. En outre, les salariés ont droit à un treizième et à un quatorzième mois, ainsi qu'à des allocations au titre des fonds de réserve, qui s'ajoutent à leur revenu annuel global. En vertu du Code régissant la production, le commerce et l'investissement, adopté en 2011, toute entreprise qui ne garantit pas à ses salariés un salaire décent – en d'autres termes équivalant à 100 % du panier alimentaire de base – est tenue de leur verser la différence. Des commissions sectorielles, regroupant des partenaires sociaux de divers secteurs économiques, fixent le salaire minimum pour chaque secteur. L'État intervient uniquement en cas d'échec des négociations entre employeurs et salariés. À ce jour, 20 des 22 commissions sectorielles sont parvenues à un accord sur le salaire minimum. Il n'est en aucun cas interdit de manifester en Équateur, même si le Gouvernement préfère toujours recourir à un dialogue constructif plutôt qu'à la méthode forte.

8. **M. Obando** (Équateur) dit que les consultations préalables font partie intégrante des politiques publiques. Dans le cadre de la préparation des négociations entourant le prochain appel d'offres concernant l'exploitation de ressources pétrolières, qui devrait avoir lieu prochainement, le Gouvernement travaille avec les communautés concernées du sud-est de l'Équateur depuis août 2011. Le processus consultatif est conforme aux dispositions de la Constitution et aux normes internationales, et prévoit une évaluation de l'impact environnemental et social. Le Gouvernement a misé sur la communication en diffusant les informations dans les langues autochtones de la région et en lançant une initiative novatrice avec la mise en place d'unités de consultation mobiles permettant d'établir le dialogue avec les communautés reculées. Au total, 220 mécanismes de consultation ont été associés à cet effort, qui a permis de rencontrer plus de 16 000 personnes.

9. **M. Espinosa** (Équateur) dit que, au cours des six dernières années, le pourcentage de citoyens ayant accès à l'Internet à haut débit est passé de 0,8 à 48 %, et que, selon les estimations, ce taux devrait atteindre 75 % en 2015. Au total, 373 centres d'information ont été créés afin de faire tomber les barrières culturelles entravant l'accès à Internet.

10. **M^{me} Vinuesa** (Équateur) dit que le Ministère de la coordination et du patrimoine naturel et culturel a édité des dictionnaires dans plusieurs langues autochtones. Des élèves de tout le pays participent chaque année au concours national de littérature en soumettant des poèmes et des histoires. Une série d'ouvrages littéraires écrits par des femmes autochtones d'Amérique latine a été publiée en 2011. Le Gouvernement a adopté le plan plurinationnel pour l'élimination de la discrimination raciale et de l'exclusion fondée sur l'origine ethnique et culturelle, axé sur cinq domaines principaux: justice et droit; universalité des droits; éducation, communication et information; participation des citoyens et renforcement des institutions; et, enfin, relations internationales.

11. **M. Espinosa** (Équateur) dit que le Gouvernement s'efforce de combattre le piratage, en particulier dans le domaine de la musique, et encourage les personnes vendant des copies piratées dans le secteur informel à rejoindre le secteur structuré et à se mettre à vendre des enregistrements officiels. Plus de 70 000 copies autorisées de films nationaux ont déjà été vendues en accord avec les ayants droit, et le Gouvernement cherche à conclure des accords similaires avec des ayants droit étrangers.

12. En réponse à une question posée à la séance précédente, M. Espinosa dit qu'il n'existe en Équateur aucun groupe de population dénommé «Turcs», et que chacun peut prétendre à la liberté d'expression culturelle et à la liberté de mouvement sur l'ensemble du territoire. La plupart des réfugiés se trouvent dans le nord du pays et ne sont pas détenus dans des camps; ils sont pleinement intégrés à la société et ont le droit de travailler.

13. **M^{me} Vinuesa** (Équateur) dit qu'une «action en protection» est un recours juridique destiné à garantir la protection directe et efficace des droits inscrits dans la Constitution et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Un tel recours peut être formé suite à une action ou une omission, de la part d'un organisme public ou d'un fonctionnaire, ayant abouti à la violation de droits ou de garanties fondamentales ou, dans certaines conditions, lorsque ladite action ou omission est l'œuvre d'un particulier ou d'un organisme privé. Ce recours est accessible à toute personne, toute communauté, tout peuple ou toute nationalité qui estime que ses droits ont été violés ou sont menacés. Il peut également être formé par le Défenseur du peuple.

14. **M. Espinosa** (Équateur) dit qu'il y a eu 9 338 accidents du travail en 2011, tous pris entièrement en charge par le régime de sécurité sociale.

15. **M^{me} Shin** demande dans quelle mesure les employeurs du secteur public et du secteur privé respectent les quotas relatifs à l'embauche de personnes handicapées. Saluant les efforts mis en œuvre par l'État partie pour combattre les violences sexuelles à l'école, elle note néanmoins que le nombre de plaintes pour ce motif est très faible, et aimerait donc

savoir si une enquête a été menée pour évaluer l'ampleur réelle du problème. Étant donné qu'ils sont souvent les auteurs de tels actes, les enseignants et les directeurs d'école ne devraient pas être impliqués dans les mécanismes d'enregistrement des cas de violence sexuelle. M^{me} Shin souhaite donc savoir si une ligne téléphonique spéciale ou tout autre mécanisme d'enregistrement des plaintes a été mis en place. Elle demande enfin un complément d'information sur les mesures prises pour prévenir les violences sexuelles à l'école.

16. **M. Sadi** demande si les nombreux progrès réalisés dans le domaine de la lutte contre la pauvreté se sont également traduits par une baisse du taux de malnutrition, et apprécierait des informations sur les efforts spécifiques mis en œuvre pour combattre ce phénomène, comme la fourniture de repas gratuits à l'école. Il pose la question de savoir si les causes profondes des grossesses précoces ne sont pas plus complexes que la simple pénurie de services de planification familiale ou l'accès limité à la contraception, et aimerait que la délégation s'exprime sur ce point. Il demande pourquoi les règles régissant l'avortement sont si restrictives, et ce qui explique que l'incidence du cancer soit si élevée dans l'État partie. Il voudrait savoir dans quelle mesure la protection de l'environnement est prise en considération dans le cadre du développement économique, et si l'on peut dire de l'Équateur qu'il est passé à une économie verte. Les peuples autochtones disposent-ils du droit d'opposer leur veto à des projets prévoyant l'extraction de ressources naturelles dans les régions où ils vivent, ou est-ce que les consultations menées sont un pur exercice de style?

17. **M. Tirado Mejía** dit que l'avortement doit être envisagé en dernier ressort, mais qu'en limiter l'accès peut avoir de graves répercussions sur la santé, voire entraîner la mort de la mère. De fait, les avortements clandestins non médicalisés sont la deuxième cause de mortalité maternelle dans le pays. L'Équateur devrait prendre exemple sur les autres pays de la région qui l'ont devancé dans ce domaine en autorisant l'avortement dans un plus grand nombre de cas.

18. **M. Kerdoun** dit qu'il ne fait pas de doute que l'éducation constitue l'une des principales priorités du Gouvernement, et que de réels progrès ont été enregistrés grâce à la mise en œuvre du Plan en faveur de l'éducation 2006-2015. Cela dit, il demande pourquoi le taux de scolarisation dans les zones rurales n'est que de 10 %, alors que l'enseignement est gratuit. L'État partie a-t-il progressé sur la voie de la réalisation de l'objectif qu'il s'est donné d'atteindre un taux de scolarisation de 75 % dans l'enseignement secondaire, et a-t-il procédé à un examen à mi-parcours du Plan en faveur de l'éducation? M. Kerdoun aimerait connaître le taux actuel d'analphabétisme dans l'État partie et savoir dans quelle mesure les campagnes d'alphabétisation ont porté leurs fruits.

19. **M. Texier** dit que les informations fournies par l'État partie au sujet de la consultation des peuples autochtones contredisent celles des organisations de la société civile: selon elles, le Gouvernement aurait affirmé que cinq projets stratégiques de grande envergure seraient menés avec ou sans le consentement des peuples concernés, et lesdits peuples estimerait ne pas avoir été dûment consultés. Face à des points de vue aussi discordants, M. Texier demande un complément d'information sur la question.

20. **M. Espinosa** (Équateur) dit que quelque 50 000 personnes handicapées ont trouvé un emploi grâce au nouveau règlement relatif à l'emploi. D'après les résultats des dernières inspections, 829 entreprises privées et 501 organismes publics ne respectent pas ce règlement. Tandis que la loi relative à l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé a été adoptée en 2004, le dernier règlement relatif à l'emploi dans le secteur public ne date que de quelques mois. Le Gouvernement est donc en pleine phase de transition; il a créé un mécanisme de mise en œuvre associant plusieurs organismes publics, dans le cadre duquel le Conseil national du handicap prend contact avec chaque entreprise pour déterminer combien de personnes handicapées elle est censée employer pour respecter la

loi. Le Conseil fournit ensuite à chaque entreprise une liste de personnes handicapées qualifiées que l'entreprise peut embaucher si elle ne parvient pas à en trouver par ses propres moyens. Si aucune personne qualifiée n'est disponible, il est toujours possible de former une personne handicapée au métier voulu dans le cadre de la formation professionnelle. Toute entreprise privée qui refuse de se conformer au règlement est tenue de s'acquitter d'une amende d'un montant égal à la somme des salaires qu'elle verserait à toutes les personnes handicapées qu'elle est tenue d'employer. Dans le cas des organismes publics, l'amende est égale au salaire le plus élevé du service.

21. **M. Peñafiel** (Équateur) dit que c'est précisément parce que aucune plainte n'a été déposée et que le processus manque de transparence qu'un protocole sur les violences sexuelles à l'école a été mis en place. Le protocole comprend un programme de formation qui oblige tous les enseignants à mener un certain nombre d'activités avec les élèves et leurs parents, et prévoit en outre de sensibiliser les enseignants aux questions relatives à la violence sexiste et aux violences sexuelles. L'accord signé avec le Bureau du Procureur général de l'État dans le cadre de ce protocole prévoit que les plaintes dénonçant des faits de cette nature commis dans le système éducatif sont automatiquement dirigées vers le système de justice pénale sans que la victime n'ait à faire de démarches supplémentaires. Une ligne téléphonique spéciale préservant l'anonymat dont le personnel se compose de conseillers spécialisés, répond vingt-quatre heures sur vingt-quatre aux enfants et aux jeunes adultes qui souhaitent poser des questions sur les comportements sexuels ou porter plainte. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, de réels efforts sont mis en œuvre pour combattre les violences sexuelles sur mineurs.

22. **M. Espinosa** (Équateur) dit que, en vertu d'une nouvelle procédure, tous les programmes publics d'éradication de la malnutrition chronique, qui font intervenir plusieurs ministères, sont coordonnés. Un programme de repas scolaires, qui prévoit la distribution de petits déjeuners gratuits à tous les élèves des écoles rurales, a suscité l'intérêt de divers pays latino-américains. Cinq stratégies ont été élaborées dans le cadre du programme de nutrition. La gestion axée sur les résultats vise à améliorer et à suivre la qualité des investissements, et des études d'impact ont été menées. Les enfants de moins de 5 ans ainsi que les femmes enceintes et allaitantes ont accès à des services de santé et de nutrition, parmi lesquels des consultations prénatales complètes, des accouchements médicalisés, des suppléments nutritionnels, des vaccinations, une surveillance de la croissance et du développement ainsi que des conseils en matière de nutrition. Des unités spéciales sont chargées de rencontrer les familles élevant des enfants de moins de 5 ans dans tout le pays pour veiller à ce que ces enfants aient accès aux micronutriments et à ce qu'ils adoptent une alimentation saine. Pour cela, le Gouvernement équatorien a mis en place une politique de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire reposant sur la diversification des cultures et sur le respect des conditions d'hygiène à tous les stades du processus, à savoir la production, l'importation, la distribution, l'entreposage, le transport ainsi que la vente des produits alimentaires transformés. Une autre stratégie met l'accent sur la communication et la formation des techniciens chargés des soins de santé primaires, des pédiatres et des éducateurs; un module portant sur la nutrition a également été inscrit dans les programmes d'alphabétisation et de postalphabétisation. Enfin, la politique transversale mise en œuvre pour offrir des solutions en matière de logement et d'accès à l'eau potable vise tout particulièrement les familles ayant des enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les femmes en âge de procréer. L'État a prévu de consacrer 65 millions de dollars en 2013, 68 millions de dollars en 2014 et 72 millions de dollars en 2015 à l'éradication de la malnutrition chronique d'ici à 2015, ce qui va bien au-delà des objectifs du Millénaire pour le développement.

23. Pour ce qui est de la prévention des grossesses précoces, d'énormes progrès ont été enregistrés, puisque pour la première fois, plus de 5 millions de contraceptifs ont été distribués gratuitement dans tout le pays en 2012. En outre, 244 000 implants contraceptifs

et 76 000 patchs contraceptifs ont été mis à la disposition des établissements de soins de santé primaires et secondaires. L'État mène donc désormais une politique de prévention concrète. En cas de viol, le recours à la pilule du lendemain est autorisé. Il est exact que les avortements clandestins sont responsables de 10 % des décès de femmes, mais ce pourcentage est bien en deçà de la moyenne des pays latino-américains, qui se situe à 37 %.

24. Le taux de cancer enregistré en Équateur est semblable aux taux observés au niveau international, mais le Gouvernement a élaboré une stratégie nationale de lutte contre le cancer, en particulier le cancer du sein et le cancer de la prostate. Plus de 41 millions de dollars ont été investis dans les infrastructures et les services compétents, afin d'atteindre une couverture universelle.

25. L'Équateur s'est en effet doté d'une économie verte. Divers programmes ont été lancés, comme le programme Yasuní ITT, bien connu de la communauté internationale, dans le cadre duquel des indemnités sont versées pour compenser un éventuel manque à gagner résultant de la décision de ne pas exploiter des ressources pétrolières souterraines.

26. Pour ce qui est de la consultation des peuples autochtones, la politique nationale relative aux ressources naturelles a avant tout été élaborée pour favoriser les communautés vivant dans cette région, bien qu'il soit entendu que les ressources ne sont pas la propriété d'une communauté donnée mais de tous les Équatoriens. Le revenu tiré de l'exploitation minière ou pétrolière doit avant tout être utilisé pour répondre aux besoins des communautés locales en matière d'éducation, de santé et de logement, avant d'être investi dans le reste du pays. Des consultations ont été menées, et les propositions ont été bien accueillies par les communautés. Il a été rappelé aux communautés autochtones que leur identité culturelle doit certes être pleinement prise en considération, mais que la pauvreté ne s'inscrit pas pour autant dans leurs traditions. L'accent doit être mis sur la nécessité d'exploiter les ressources naturelles de manière responsable, et de réduire au minimum l'impact des activités menées sur l'environnement.

27. **M. Obando** (Équateur) dit que la Constitution de 2008 consacre le droit collectif des communautés autochtones à être consultées préalablement à la mise en œuvre de projets d'extraction de ressources naturelles non renouvelables. À cet égard, deux principes de base doivent être respectés: restituer les droits collectifs et les droits de la nature et redistribuer équitablement le revenu tiré de l'extraction des ressources naturelles. En vertu d'un décret exécutif promulgué en août 2012, l'État garantit l'exercice du droit de prendre part aux décisions concernant la prospection et l'exploitation pétrolières dans le sud-est de l'Équateur. Des consultations préalables ont été menées au sujet de 13 lots qui feront l'objet d'un appel d'offres à la fin novembre 2012. L'État s'est conformé aux normes internationales en vigueur, et a veillé à ce que les consultations aient lieu en temps voulu, non pas lorsque la signature d'un contrat était éminente. Les communautés ont été associées à ce processus depuis août 2011. Dans le cadre du processus décisionnel, tout sera fait pour trouver un équilibre entre les activités pétrolières et la promotion et le renforcement du patrimoine culturel des peuples autochtones. Les communautés concernées ont bien eu conscience qu'elles vivaient un moment historique, puisque leur voix était entendue, et ont reconnu que le processus consultatif était un moyen de renforcer la démocratie. Les régions concernées ont souvent été négligées par les gouvernements précédents, mais le gouvernement actuel ne ménage aucun effort pour garantir le droit des communautés, y compris les plus reculées, à être consultées préalablement. Tout au long de ce processus, les coutumes et les traditions des peuples autochtones ont été respectées. Le Gouvernement a pris ce processus de consultation très au sérieux, et tiendra compte des opinions qu'il a recueillies lors de l'élaboration des futurs contrats d'exploitation pétrolière. La participation des citoyens à l'élaboration des plans et des politiques publiques s'en est trouvée renforcée. À ce jour, des accords ont été conclus avec les peuples shuar, quechua, zápara et waorani; ces accords tiennent compte du niveau d'organisation des peuples concernés ainsi que des

principes de légitimité et de représentativité. Toutes les étapes du processus ont été consignées.

28. **M. Peñafiel** (Équateur) dit que le Gouvernement mène depuis 2010 une politique destinée à élargir la couverture des services d'enseignement de base et d'enseignement secondaire. Alors que les parents devaient par le passé s'acquitter de frais de scolarité d'un montant de 25 dollars, ces frais et autres taxes ont été supprimés dans le système éducatif public. Pour compenser le manque à gagner, l'État verse aux établissements scolaires une allocation de scolarisation (*bono matrícula*) d'un montant équivalent. Il distribue également gratuitement des manuels scolaires à toutes les écoles primaires et secondaires publiques. Des uniformes confectionnés localement sont également fournis à titre gratuit aux écoles rurales ainsi qu'aux écoles urbaines défavorisées.

29. Le taux de scolarisation net de tous les enfants âgés de 5 à 14 ans s'est accru, passant de 91,2 % en 2006 à 95,4 % en 2011. Sur la même période, ce taux est passé de 88,9 % à 95,5 % pour les élèves autochtones, et de 87,4 % à 93,6 % pour les enfants afro-équatoriens.

30. L'enseignement secondaire fait actuellement l'objet d'une réforme, qui vise à accroître le taux de scolarisation et à atteindre les objectifs fixés dans le plan national pour l'éducation. Le taux de scolarisation net dans l'enseignement secondaire est passé de 47,9 % en 2006 à 62,1 % en 2011. Si cette tendance se confirme, l'objectif de 75 % pourrait bien être atteint d'ici à 2015. Pour ce qui est du lien entre l'accroissement du taux de scolarisation et le niveau de revenus, il est intéressant de noter que, entre 2006 et 2011, le taux de scolarisation des enfants issus de familles appartenant à la tranche supérieure de revenus s'est accru de 7 %, tandis que celui des enfants issus de la tranche inférieure de revenus a augmenté de 17 %.

31. D'après le recensement de 2010, le taux d'analphabétisme s'élève à 6,8 %. Depuis lors, un projet a été lancé afin de ramener ce taux à 4 %. La politique d'alphabétisation de l'Équateur repose sur trois méthodes, dont une est calquée sur le modèle cubain et une autre est utilisée pour les langues ancestrales. Les élèves qui suivent des cours d'alphabétisation doivent passer un examen final. Une attention particulière est accordée au programme postalphabétisation, afin que les élèves conservent leurs acquis.

32. **M. Espinosa** (Équateur) dit que le budget alloué au secteur social, notamment à la santé, au logement et à l'éducation, s'est considérablement accru entre 2007 et 2012. Le Gouvernement a pu investir davantage, sans pour autant avoir relevé les taux de l'impôt sur le revenu. Cela dit, il lève désormais plus d'impôts, ses recettes fiscales étant passées de quelque 4 milliards de dollars en 2007 à près de 10 milliards de dollars en 2012. En outre, les contrats d'extraction minière ont été renégociés avec succès, et si jadis, 80 % des revenus partaient à l'étranger et 20 % restaient dans le pays, cette proportion s'est inversée. La dette extérieure a elle aussi été renégociée, ce qui s'est traduit par une économie de 7 milliards de dollars. Un système de passation des marchés publics transparent, reposant sur l'utilisation d'un outil électronique, a été mis en place en vue d'éradiquer la corruption, ce qui a permis d'économiser 1 milliard de dollars supplémentaire. Enfin, la gestion des affaires publiques s'est également améliorée. Le Gouvernement considère que l'Équateur se trouve désormais sur la bonne voie et ne doute pas que tous les Équatoriens jouiront, d'ici quelques années, du niveau de développement auquel ils aspirent.

33. À titre de conclusion, M. Espinosa remercie les membres du Comité pour leur temps et leur patience. Il rappelle que les politiques gouvernementales mettent l'accent sur les personnes, et que strictement aucune mesure n'est prise sans tenir compte avant tout de la personne. Le peuple équatorien est favorable au développement responsable et durable. Le Gouvernement est conscient que, en dépit des progrès réalisés, il reste encore beaucoup à faire.

34. **Le Président** dit que le Comité a apprécié la coopération de la délégation ainsi que toutes les informations fournies. Les membres ont pris bonne note des progrès réalisés dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels, mais l'Équateur doit encore relever de nombreux défis, que le Comité fera figurer dans ses observations finales. La plupart des principaux sujets de préoccupation ayant été relevés dans les observations finales que le Comité a formulées en 2004 sont encore d'actualité. Afin d'honorer ses obligations au titre du Pacte, l'État partie devrait tenir compte de toutes les recommandations du Comité et y donner suite.

Le débat résumé prend fin à 12 h 10.